

**MAIRIE  
DE  
COUTURE D'ARGENSON  
79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 10

Présents : 7

Votants : 8

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

L'an deux mil quinze le seize novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques Quintard, Maire.

**Convocation** : 10 Novembre 2015

**Etaient présents** : J. Quintard, J. Douit, J. Liuzzi, J. Daniaud, J. Pougnaud, C. Collardeau, Ph. Thinon.

**Absents** : B. Louineau, E. Fraignaud.

**Procuration** : J-M. Boireaud a donné procuration à Mr J. QUINTARD.

Le quorum étant atteint le Conseil peut délibérer.

Une minute de silence a été réalisée en hommage aux victimes des attentats commis à Paris le 13 novembre 2015.

### **AVANCE DE TRESORERIE – 400 000€**

*Projet de rénovation du centre bourg par la rénovation d'un bâtiment pour la réalisation d'un bureau de poste – médiathèque - bar associatif - salle associative à Couture d'Argenson 79 110.*

Le Conseil Municipal décide de contracter :

\* un emprunt Court Terme Attente Subventions de 400 000 € (quatre cents mille euros) auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer un programme de rénovation du centre bourg par la rénovation d'un bâtiment pour la réalisation d'un bureau de poste – médiathèque - bar associatif - salle associative à Couture d'Argenson, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 400 000€ (quatre cents mille euros)
- Durée d'amortissement en mois : 24 mois
- Type d'amortissement : IN FINE

- Taux d'intérêt : variable Index Euribor 12mois (0.137% au 15/10/2015) + marge 1.70%
  - Périodicité : annuelle si Euribor 12M
  - Déblocage des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.
  - Frais de dossier : 0.15% du montant soit 600€
  - Autres commissions : Néant
- s'engage, pendant toute la durée du prêt à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en intérêts et en capital à terme échue.
  - autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt correspondants.
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion des contrats d'emprunt.

### **\*INFORMATIONS SUR LES PROJETS**

- Le **projet éolien** est stoppé pour le moment.  
Une personne ne voulant pas d'éolienne dans son champ.
- **Bar associatif** : Le propriétaire n'a pas encore signé l'acte de vente.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

A Couture d'Argenson le 16 novembre 2015  
Le Maire, J. Quintard